

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2011-05-24 Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 24^e jour du mois de mai deux mille onze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Chantale Hamelin
Esther Savard
Anick Leclerc (absente)
Messieurs les conseillers: Philippe Gignac
Jacquelin Martel.

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Rés.2011-05-131

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme
3. Adoption du règlement de construction
4. Adoption du règlement de lotissement
5. Adoption du plan d'urbanisme révisé
6. Adoption du règlement de zonage
7. Renouvellement des assurances collectives
8. Dépôt du rapport financier de l'OMH
9. Contribution financière au comité Portneuf 1861
10. Transfert budgétaire
11. Avis de motion, subvention installation septique

12. Formation loisirs
13. Engagement éducatrice spécialisée
14. Remise à neuf, gymnase
15. Mandat Raynald Leclerc, cession de terrain
16. Période de questions sur les sujets traités
17. Levée de l'assemblée

Rés.2011-05-132

Adoption du règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Portneuf est entré en vigueur le 9 mars 2009, suite à la signification d'un avis à cet effet par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Considérant que la Ville de Portneuf, par sa résolution numéro 1679-03-2007, a confié le mandat au service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de la MRC de Portneuf pour réaliser la révision de son plan d'urbanisme et de sa réglementation d'urbanisme;

Considérant que la Ville de Portneuf peut procéder à l'adoption de son règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme selon la procédure prévue aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme vise également à remplacer les règlements administratifs (règlements numéros 271 et 227) respectivement applicables dans les anciennes municipalités de Portneuf et de Notre-Dame-de-Portneuf ainsi que leurs amendements respectifs;

Considérant qu'un avis de motion au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 14 mars 2011;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil adopte le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme de la Ville de Portneuf, numéro 112, tel que déposé.

Rés.2011-05-133

Adoption du règlement de construction

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Portneuf est entré en vigueur le 9 mars 2009, suite à la signification d'un avis à cet effet par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Considérant que la Ville de Portneuf, par sa résolution numéro 1679-03-2007, a confié le mandat au service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de la MRC de Portneuf pour réaliser la révision de son plan d'urbanisme et de sa réglementation d'urbanisme;

Considérant que la Ville de Portneuf peut procéder à l'adoption de son règlement de construction selon la procédure prévue aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le règlement de construction vise également à remplacer les règlements de construction (règlements numéros 272 et 228) respectivement applicables dans les anciennes municipalités de Portneuf et de Notre-Dame-de-Portneuf ainsi que leurs amendements respectifs;

Considérant qu'un avis de motion au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 14 mars 2011;

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté à la séance du conseil tenue le 14 mars 2011;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement de construction s'est tenue le 24 mars 2011;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil adopte le règlement de construction de la Ville de Portneuf, numéro 113, tel que déposé.

Rés.2011-05-134

Adoption du règlement de lotissement

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Portneuf est entré en vigueur le 9 mars 2009, suite à la signification d'un avis à cet effet par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Considérant que la Ville de Portneuf, par sa résolution numéro 1679-03-2007, a confié le mandat au service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de la MRC de Portneuf pour réaliser la révision de son plan d'urbanisme et de sa réglementation d'urbanisme;

Considérant que la Ville de Portneuf peut procéder à l'adoption de son règlement de lotissement selon la procédure prévue aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que ledit règlement de lotissement est réalisé en conformité avec le plan d'urbanisme révisé de la Ville de Portneuf;

Considérant que le règlement de lotissement vise également à remplacer les règlements de lotissement (règlements numéros 273 et 229) respectivement applicables dans les anciennes municipalités de Portneuf et de Notre-Dame-de-Portneuf ainsi que leurs amendements respectifs;

Considérant qu'un avis de motion au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 14 mars 2011;

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté à la séance du conseil tenue le 14 mars 2011;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement de lotissement s'est tenue le 24 mars 2011;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil adopte le règlement de lotissement de la Ville de Portneuf, numéro 114, tel que déposé.

Rés.2011-05-135

Adoption du plan d'urbanisme révisé

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Portneuf est entré en vigueur le 9 mars 2009, suite à la signification d'un avis à cet effet par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Considérant que la Ville de Portneuf, par sa résolution numéro 1679-03-2007, a confié le mandat au service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de la MRC de Portneuf pour réaliser la révision de son plan d'urbanisme et de sa réglementation d'urbanisme;

Considérant que la Ville de Portneuf peut procéder à l'adoption de son plan d'urbanisme révisé selon la procédure prévue aux articles 109.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le plan d'urbanisme révisé vise également à remplacer les plans d'urbanisme (règlements numéros 268 et 222) respectivement applicables dans les anciennes municipalités de Portneuf et de Notre-Dame-de-Portneuf ainsi que leurs amendements respectifs;

Considérant qu'un avis de motion au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 14 mars 2011;

Considérant qu'un projet de plan d'urbanisme a été adopté à la séance du conseil tenue le 14 mars 2011;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation portant sur le projet de plan d'urbanisme s'est tenue le 24 mars 2011;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil adopte le plan d'urbanisme révisé, numéro 115, tel que révisé et déposé.

Rés.2011-05-136

Adoption du règlement de zonage

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Portneuf est entré en vigueur le 9 mars 2009, suite à la signification d'un avis à cet effet par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Considérant que la Ville de Portneuf, par sa résolution numéro 1679-03-2007, a confié le mandat au service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de la MRC de Portneuf pour réaliser la révision de son plan d'urbanisme et de sa réglementation d'urbanisme;

Considérant que la Ville de Portneuf peut procéder à l'adoption de son règlement de zonage selon la procédure prévue aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que ledit règlement de zonage est réalisé en conformité avec le projet de plan d'urbanisme révisé de la Ville de Portneuf;

Considérant que le règlement de zonage vise également à remplacer les règlements de zonage (règlements numéros 274 et 230) respectivement applicables dans les anciennes municipalités de Portneuf et de Notre-Dame-de-Portneuf ainsi que leurs amendements respectifs;

Considérant qu'un avis de motion au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 14 mars 2011;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement de zonage s'est tenue le 24 mars 2011;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil adopte le règlement de zonage de la Ville de Portneuf, numéro 116, tel que déposé.

Rés.2011-05-137 Renouvellement des assurances collectives

Considérant que le renouvellement des assurances collectives vient à échéance le 30 mai prochain;

Considérant que des soumissions ont été demandées, par notre courtier, auprès de cinq compagnies;

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit, sur une base mensuelle incluant les taxes :

Great-West	4 096.55 \$	pour une période de 12 mois
Croix-Bleue	3 502.57 \$	pour une période de 16 mois
Survivance	3 679.91 \$	pour une période de 15 mois
La Capitale	3 958.78 \$	pour une période de 15 mois
Sun Life	4 158.30 \$	pour une période de 15 mois

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la soumission de la Croix Bleue, tel que soumissionné pour les assurances collectives, pour un montant de 3 502.57 \$ mensuellement (taxes incluses), le tout pour une période de 16 mois.

Rés.2011-05-138 Dépôt du rapport financier de l'OMH

Monsieur Nelson Bédard, maire présente les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 de l'Office Municipal d'Habitation de Portneuf tel que vérifié par Bédard & Guilbault;

Considérant que le déficit d'opération est de 49 686 \$ et que la Ville contribue à 10% de ce déficit;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte le dépôt du rapport du vérificateur de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 de l'Office Municipal d'Habitation de Portneuf, tel que préparé par Bédard & Guilbault, c.a. et autorise le versement de la contribution de la Ville au déficit d'opération pour l'année 2010 au montant de 4 969\$.

Rés.2011-05-139 Contribution financière au comité Portneuf 1861

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser une contribution financière au montant de 28 000 \$ à Portneuf 1861, tel que prévu au budget 2011.

Rés.2011-05-140 Transfert budgétaire

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QU'un montant de 3 500 \$ pour la réparation de la toiture des abris de soccer soit transféré du poste 0219010999 «Autres objets - imprévus » dans le poste 0270153522 «Entretien et réparation – bâtiments et terrains»

Rés.2011-05-141 Avis de motion, subvention installation septique

Je, Chantale Hamelin conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement pour adopter un programme de réhabilitation de l'environnement sur le territoire de la Ville de Portneuf et accorder une subvention pour des travaux relatifs à un immeuble conformes à ce programme.

Rés.2011-05-142 Formations loisirs

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 381.65 \$ taxes incluses et la participation de dix (10) animateurs (trices) du terrain de jeux à la formation de secouriste.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 751.91 \$ taxes incluses et la participation de cinq (5) animateurs (trices) du terrain de jeux à la formation d'animation.

Rés.2011-05-143 Engagement éducatrice spécialisée

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services de madame Cassandra Auger à titre d'éducatrice spécialisée aux conditions établies dans la politique du terrain de jeux, débutant le 27 juin 2011 jusqu'au 12 août 2011 pour un total de 7 semaines.

Rés.2011-05-144 Remise à neuf, gymnase

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise de verser un montant maximal de 9 000\$ taxes incluses à Distribution Imex inc. pour la remise à neuf du local du centre de conditionnement physique.

Rés.2011-05-145 Mandat Raynald Leclerc, cession de terrain

Considérant que dans le cadre des travaux de réfection de la 1^{re} Avenue, il est nécessaire de déplacer certains poteaux pour corriger l'alignement de la 1^{re} Avenue restaurée;

Considérant que la ville doit acquérir deux parcelles de terrain;

Considérant que les propriétaires concernés ont consenti à céder, à la ville, la superficie nécessaire au déplacement de poteaux;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur Raynald Leclerc, notaire soit mandaté pour préparer les actes notariés à l'acquisition de deux parcelles de terrain sur la 1^{re} Avenue tel que défini par monsieur Éric Lortie arpenteur géomètre.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 20 hres.

maire

greffière